



IUT CLERMONT AUVERGNE

Aurillac - Clermont-Ferrand - Le Puy-en-Velay
Montluçon - Moulins - Vichy

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Manager de Centre-Ville

- Création -

UFR de rattachement : IUT Clermont Auvergne

Établissements partenaires : /

Responsable du diplôme : Xavier BRUNET

Validation à compter du : 9 novembre 2021

Validation accordée jusqu'à fin 2023-2024

Délibération CFVU N°2021-11-09_07

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Le métier de Manager de Centre-ville est né au milieu des années 90, en Angleterre. L'objectif de ces professionnels, en général salariés des collectivités territoriales ou des associations, est de fédérer les énergies locales et de susciter des initiatives de porteurs de projets de commerce ou activités afin de rendre le centre-ville/centre-bourg attractif pour les citoyens, les consommateurs et les entreprises.

En France, on compte plusieurs centaines d'emplois de ce type et les offres se multiplient nettement depuis 6 mois sous l'impulsion des besoins issus de l'arrêt des commerces pendant les différents confinements.

Il s'agira donc de préparer les villes à l'évolution nécessaire des centres-villes afin de répondre aux besoins de leur population.

L'objectif est de former différents types de publics :

- des acteurs territoriaux (travaillant dans les collectivités ou les associations) recrutés pour ce type de poste ou souhaitant y accéder
- des professionnels du commerce envisageant une reconversion vers ce type de fonction
- des étudiants commerciaux intéressés par la dynamisation des territoires

à plusieurs missions complémentaires :

- la (re)dynamisation commerciale d'un centre-ville et l'accroissement de son attractivité
- le renforcement et l'accompagnement notamment sur le plan de la faisabilité économique de projets d'installation de commerces ou activités, dans le cœur de ville
- La mise en œuvre des orientations de la collectivité et l'évaluation des politiques menées, en facilitant les échanges entre les élus, les services et les commerçants sur les différentes thématiques de gestion urbaine : *stationnement, travaux, terrasses...*
- La construction du partenariat public / privé, le développement d'un réseau d'acteurs contribuant au développement du centre-ville
- La maîtrise et l'analyse de l'immobilier commercial du centre-ville
- La mise en place et l'évolution des outils de suivi et de reporting liés à l'activité commerciale (PLU/urbanisme, SIG/service technique...)

II – Composante porteuse du projet

L'IUT Clermont Auvergne porte ce projet qui sera installé sur le site de Moulins. L'agglomération de Moulins (Moulins Communauté) peut en effet se prévaloir d'une expérience pionnière et largement médiatisée en la matière.

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

sans objet

IV – Partenaires de la formation

Moulins Communauté est à l'origine de la genèse de ce projet. Son rôle, à préciser par une convention avec l'UCA, sera notamment :

- d'assurer une large communication du DU via différents media propres aux collectivités territoriales françaises (présentation de la formation au salon des maires, mailing ou e mailing à l'ensemble des collectivités, publication de textes/annonces dans la Gazette des Communes, etc.) ;
- de participer au financement de la formation et notamment de permettre à l'IUT de lancer la formation les deux premières années à 6 participants afin de tester le concept sur le terrain et d'en assurer la promotion ;
- de jouer le rôle d'intermédiaire avec différents organismes pouvant soutenir le projet (CNFPT, Pôle Emploi...).

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Xavier BRUNET

Statut : PRCE

Coordonnées : xavier.brunet@uca.fr

04 70 46 86 14

28 Rue des Geais 03000 Moulins

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Le Directeur de l'IUT Clermont Auvergne ou son représentant
- BODARD Delphine, Enseignant IUT Clermont Auvergne
- BRUNET Xavier, Enseignant IUT Clermont Auvergne
- LARGUIER Christelle, Enseignant-chercheur IUT Clermont Auvergne
- ROUSSAT Christine, Enseignant-chercheur IUT Clermont Auvergne
- 2 étudiants inscrits dans la formation

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- AUCLAIR Benoit, Chargé de Développement Économique – Chambre de métiers de l'Allier
- MARTIN Cyril, Directeur du développement économique - Moulins Communauté

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2021-2022

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Étudiants	Bac+2
RE	Salariés des collectivités territoriales	Aucun si expérience professionnelle
FC		

Durée de la formation : 6 mois, 210 heures équivalents TD

Calendrier de la formation : de janvier à la fin de l'année universitaire

Lieu de la formation : IUT Clermont Auvergne, site de Moulins

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription : Non

Tarif 1 (tarif plein)	4 000 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	1 000 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 12. Les deux premières années, le DU pourra ouvrir, avec le soutien financier de Moulins Communauté, à partir de 6 inscrits. Il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale :18

Période d'inscription / de candidature : novembre - décembre

Contact Scolarité : Mathilde MAZELIER

Mathilde.MAZELIER@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

La formation proposée comprend une semaine (5 jours) de formation par mois sur 5 ou 6 mois. Les séminaires sont organisés dans la mesure du possible en format hybride. Ainsi les inscrits en formation continue pourront suivre 2 séminaires maximum sur les 6 en distanciel pour pallier les contraintes de leurs emplois du temps professionnels.

La formation comprendra par ailleurs des éléments de diagnostic du territoire et de découvertes socio-culturelles non « comptabilisées » dans le programme en heures. Ces dispositifs seront financés par Moulins Communauté :

- présentation du territoire et du projet de dynamisation commerciale du centre-ville en début de formation,
- une soirée (le mardi soir) de chaque semaine de formation sera consacrée à une animation locale (musée, spectacle, conférence etc.).

Pour asseoir le caractère opérationnel de la formation, une part importante des travaux d'évaluation réalisés dans le cadre des différents modules de cours, concernera de véritables mises en situation sur le territoire de Moulins Communauté. L'évaluation générique, sous forme de mémoire, permettra à l'étudiant en formation continue de préparer le plan de dynamisation de son propre territoire d'exercice. Les étudiants en formation initiale quant à eux devront effectuer un stage conventionné de XXX semaines pour mettre en pratique les connaissances acquises.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Ville et Urbanisme commercial										
Droit de l'urbanisme			21		EvC	2				4
Comprendre la ville			14		EvC	1				
Politiques territoriales			14		EvC	1				
UE 2 : Dynamisation Commerciale										
Diagnostic économique du territoire			21		EvC	2				4
Plan d'action commercial pour la ville			14		EvC	1				
Stratégie de communication pour la ville			14		EvC	1				
UE 3 : Développement du point de vente										
Marketing du point de vente			21		EvC	2				6
Communication commerciale			21		EvC	2				
Développement personnel, leadership			21		EvC	2				
UE 4 : Création, reprise d'activité en ville										
Méthodologie de gestion de projet			21		EvC	2				4
Diagnostic financier d'un projet d'installation			14		EvC	1				
Aide à la création d'entreprise			14		EvC	1				
UE 5 : Stage							E	4		9
							O	4		
							A*	1		
Total			210							

* A = note tuteur

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme d'université est délivré aux étudiants validant la formation avec une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 avec compensation entre les UE. Aucune seconde session n'est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Activités et Tâches	Compétences associées aux activités et tâches	Compétences évaluées	Critères d'évaluation
Bloc 1 Animation du territoire	1 - Ville et urbanisme	1.1 Droit de l'urbanisme Maîtriser les bases du droit de l'urbanisme et des baux commerciaux (préemption, location, loyers) <ul style="list-style-type: none"> - Bail commercial et procédures collectives - Droit au renouvellement - Rapports contractuels - Fixation du loyer du bail révisé ou renouvelé - Procédure de fixation du loyer et conséquences - Refus de renouvellement, Cession et sous-location 	Cours, analyse de situations juridiques, cas pratiques
		1.2 Comprendre la ville Connaître les principaux documents d'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLU, PADD, DAAC, Autorisation de travaux, Document de droit d'enseignement Accessibilité-Sécurité, circulation, etc...) Connaître la réglementation des marchés non sédentaires et de la présence sur l'espace public Appréhender l'historique du développement des villes Participer au développement de la ville Analyser la politique de la Ville et stratégies territoriales Les différentes formes de la ville <ul style="list-style-type: none"> • L'opposition entre ville/banlieue/espaces ruraux • Panorama de la politique de la ville • Les grands principes de la rénovation et de la réhabilitation urbaine (Relation avec les ABF) Dynamiques et nouveaux enjeux des villes contemporaines La jeunesse dans la ville	Apports historiques, études de cas concrets
		1.3 Politiques territoriales Comprendre les niveaux décisionnels : Europe, État, ministères, Chambre des Députés, Sénat, Région, Département, EPCI, Commune et structures associées (Syndicats, SCoT, Pays, etc...) Fonctions et missions d'une équipe municipale Responsabilités en termes d'urbanisme et de développement économique Contraintes des politiques locales Conséquences pratiques des niveaux d'intervention	Réalisation d'un plan d'action sur une commune au choix des participants
	2 – Dynamisation Commerciale	2.1 Diagnostic économique du territoire Établir un diagnostic multidimensionnel du centre-ville <ul style="list-style-type: none"> - Habitat - Mobilité - Commerces - Modes de consommation - Services publics de proximité - Transports Bâtir un projet pour le centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> • définir le périmètre de centre-ville • définir le périmètre marchand Identifier les acteurs (les propriétaires du centre-ville)	Établir un diagnostic économique d'un territoire donné
		2.2 Plan d'action commercial pour la ville Aménager et animer le centre-ville Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre une démarche commerciale efficace pour une ville. (Co)définir ou décliner un plan d'action commerciale pour la ville (espaces commerciaux à privilégier, stratégies d'implantation d'enseignes, conflit et intérêt des parties prenantes, création d'un parcours d'expérience client)	Réalisation d'un plan d'action sur une commune au choix des participants
		2.3 Stratégie de communication pour la ville Participer et accompagner une politique commerciale <ul style="list-style-type: none"> - Définir le commerce et l'artisanat - Identifier les nouvelles formes de commerces - Élaborer et animer une stratégie commerciale - Innover et appréhender la transformation numérique du centre-ville 	Réalisation d'une stratégie de communication

			<p>Maitriser la transformation numérique (click and collect, portails collectifs...)</p> <p>Travailler à la coexistence cœur de ville/périphérie, boutiques/commerce non sédentaire, commerce physique/online</p> <p>Organiser la stratégie d'implantation des enseignes commerciales</p> <p>Identifier les conflits et les intérêts des différentes parties</p>	
Bloc 2 Accompagnement de projets	3 – Développement du point de vente	3.1 Marketing du point de vente	<p>Définir le marketing du point de vente,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents concepts marketing du point de vente - La politique commerciale du point de vente (marketing-mix) - L'aménagement du point de vente, - L'animation de la vitrine <p>La promotion du point de vente</p> <p>Concevoir l'aménagement (parcours client, vitrines...),</p> <p>Définir la communication (outils, promotion et fidélisation, leviers digitaux et événementiels),</p> <p>S'insérer dans les réseaux (associations de commerçants etc...)</p>	<p>Apports théoriques, études de cas concrets</p>
		3.2 Communication commerciale	<p>Définition des cibles consommateurs (chalands, clients, visiteurs, ...)</p> <p>Les différents supports de communication et de promotion</p> <p>Les différentes techniques d'animation</p> <p>Les différentes techniques de promotion et de fidélisation</p> <p>La mise en place des actions, La mesure des retours d'expérience</p> <p>Les différents supports d'action digitaux</p>	<p>Apports théoriques, études de cas concrets</p>
		3.3 Développement personnel, leadership	<p>Attitude et comportement personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication non verbale - gestion des émotions et du stress - estime de soi - analyse transactionnelle - programmation neurolinguistique - gestion de conflits <p>Prise de parole en public</p> <p>Leadership</p>	<p>Mise en pratique, jeux de rôle</p>
	4 – Création/Reprise d'activités en ville	4.1 Méthodologie de gestion de projet	<p>Fondamentaux de la gestion de projet</p> <p>Outils de la gestion de projet</p> <p>Méthodes et pratiques les plus courantes</p>	<p>Étude de cas</p>
		4.2 Diagnostic financier d'un projet d'installation	<p>Calculer et analyser les coûts.</p> <p>Comprendre et maîtriser la gestion budgétaire</p> <p>Analyser le bilan fonctionnel et</p> <p>Analyser de la rentabilité de l'investissement</p>	<p>Cours, exercices d'applications, études de cas</p>
		4.3 Aide à la création d'entreprise	<p>Évaluer le potentiel (insertion locale, effets de complémentarité...),</p> <p>fiabiliser (ou refuser) le budget prévisionnel,</p> <p>Informier et accompagner les porteurs de projets sur les aides possibles à différents niveaux (aides financières, exonérations, recours à l'alternance</p>	<p>Cours, exercices d'applications, études de cas</p>

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N° UE	Matière	Volume horaire TD
	ENSA Clermont Fd	EC	MCF	1	Droit de l'urbanisme	21h
	UFR LCSH	EC	MCF	1	Comprendre la ville	14h
Damien TIEULEUX	Moulins Comm.	IE	Directeur Cabinet	1	Politiques Territoriales	14h
		IE		2	Diagnostic économique du territoire	21h
Cyril MARTIN	Moulins Comm.	IE	Directeur du développement économique	2	Plan d'action commercial pour la ville	14h
		IE		2	Stratégie de communication pour la ville	14h
Christelle LARGUIER	IUT Moulins	EC	MCF	3	Marketing du point de vente	21h
Xavier BRUNET	IUT Moulins	EC	PRCE	3	Communication Commerciale	21h
Florence AUGIER		IE	Cheffe d'entreprise	3	Développement personnel, leadership	21h
Valérie VALLAUD	Consultante	IE	Consultante	4	Méthodologie de gestion de projet	21h
Delphine BODARD	IUT Moulins	EC	PRCE	4	Diagnostic financier d'un projet d'installation	14h
Benoit AUCLAIR	CMA	IE	Chargé de Dév. Économique	4	Aide à la création d'entreprise	14h

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : MCF : 56h et PRCE : 35h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 119h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

- Le Directeur de l'IUT Clermont Auvergne ou son représentant
- BODARD Cyril, Enseignant IUT Clermont Auvergne
- BRUNET Xavier, Enseignant IUT Clermont Auvergne
- LARGUIER Christelle, Enseignant-chercheur IUT Clermont Auvergne
- ROUSSAT Christine, Enseignant-chercheur IUT Clermont Auvergne
- MARTIN Cyril, Directeur du développement économique - Moulins Communauté

VII – Modalités d'admission

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature accompagné des pièces suivantes :

- CV
- Lettre de motivation

suivi d'un éventuel entretien

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

Avis favorable du Conseil l'IUT Clermont Auvergne du 4 octobre 2021

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 9 novembre 2021

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 9 novembre 2021 jusqu'à fin 2023-2024

Signature de la Vice-Présidente Formations





IUT CLERMONT AUVERGNE

Aurillac - Clermont-Ferrand - Le Puy-en-Velay
Montluçon - Moulins - Vichy

CONSEIL DE L'IUT CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2021-10-04-03

DELIBERATION DU CONSEIL DE L'IUT CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA CREATION DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « MANAGER DE CENTRE-VILLE »

LE CONSEIL DE L'IUT CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts de l'IUT Clermont Auvergne,

PRESENTATION DU PROJET

Création du Diplôme Universitaire « Manager de Centre-Ville ».

Vu la présentation de Monsieur le Président du Conseil de l'IUT Clermont Auvergne et de Monsieur le Directeur provisoire de l'IUT Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la demande d'ouverture de ce nouveau diplôme universitaire, tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 39
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SOUS LA REFERENCE :
IUT - 2021-10-04-03

TRANSMIS A LA DIRECTION DE LA FORMATION POUR PASSAGE A LA CPVU ;

Le 09/11/2021

**M. Le Président du Conseil de
l'IUT Clermont Auvergne,**

Serge LAURENT.

M. Le Directeur de l'IUT Clermont Auvergne,

Michel JAMES.

DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE MANAGER DE CENTRE-VILLE
PORTE PAR L'IUT CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise Peyrard, Vice-Présidente en charge de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De créer le Diplôme d'Université (DU) « Manager de centre-ville » porté par l'IUT Clermont Auvergne tel que présenté
en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 27

Pour : 24

Contre : 3

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2021-11-09-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.